

Les tendances du risque de chômage et leurs implications pour les délinquants sous responsabilité fédérale du Canada

Roger Boe¹

Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada

Un examen des tendances en matière d'emploi dans la main-d'œuvre au Canada révèle que les taux de chômage sont invariablement plus élevés parmi les jeunes adultes — en tant que groupe — que parmi les groupes plus âgés. Ils sont également plus élevés chez les travailleurs moins instruits. Pour l'analyse qui suit et à des fins de comparaison avec les taux affectant des personnes moins instruites, nous avons pris comme témoin une personne vivant au Canada et ayant terminé ses études secondaires.

Nous avons constaté que le risque de chômage pour les jeunes était deux fois plus élevé chez ceux qui n'avaient pas été plus loin que la 8^e année que chez ceux qui avaient obtenu leur diplôme d'études secondaires. En outre, depuis 1990, on relève ce qui semble être une augmentation des taux de risque de chômage parmi les jeunes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires.

Ce risque plus élevé de chômage chez les jeunes Canadiens peu instruits prend une importance particulière pour le Service correctionnel du Canada (SCC) puisque les délinquants sous responsabilité fédérale sont généralement parmi les Canadiens les moins instruits. Ainsi, deux détenus sur trois nouvellement admis dans les établissements fédéraux étaient chômeurs au moment de leur arrestation.

Par ailleurs, les lacunes au niveau de l'instruction ont contribué aux antécédents criminogènes d'une très importante proportion des détenus nouvellement admis dans les pénitenciers fédéraux chaque année. On a constaté que jusqu'à 8 de ces détenus sur 10 n'avaient pas obtenu leur diplôme d'études secondaires, que 5 sur 10 n'avaient pas complété 10 ans d'études et que 2 sur 10 n'avaient pas terminé la 8^e année.

Heureusement pour la sécurité du public canadien, le Service correctionnel dispose d'un processus d'évaluation initiale du délinquant très complet qui lui permet de cerner immédiatement les problèmes d'emploi chez les délinquants. Il dispose également d'un ensemble de programmes de base axés sur l'alphabétisation des délinquants adultes. Néanmoins, il reste la tâche considérable qui consiste à préparer les délinquants à se réinsérer dans la société sans danger pour le public et à mener une vie productive en tant que citoyens respectueux des lois.

Besoins élevés en emploi et en instruction

Cette étude s'est penchée essentiellement sur le sort des délinquants de sexe masculin. Une fois qu'un délinquant nouvellement admis a terminé le processus d'évaluation initiale du SCC, le personnel de l'unité d'évaluation a en main une information complète sur ses antécédents scolaires et professionnels. Depuis novembre 1994, le SCC effectue une évaluation initiale (EID) de tous les délinquants admis sous responsabilité fédérale.² Ces évaluations initiales servent à déterminer le niveau approprié de placement par niveau de sécurité et à réunir les renseignements nécessaires pour élaborer un plan correctionnel individuel spécialement conçu pour le délinquant. Dans ce plan sont consignées les interventions correctionnelles visant les principaux facteurs qui contribuent au comportement criminel de l'individu.³ Le fait de conserver des fichiers de recherche historique de toutes les évaluations initiales a permis au SCC d'élaborer des profils statistiques très complets de sa population de délinquants, et de suivre les changements qui se produisent au fil du temps.⁴ Les délinquantes sous responsabilité fédérale ont généralement des expériences d'éducation et d'emploi assez différentes de celles des hommes, et elles doivent faire l'objet d'études séparées.

Situation professionnelle à l'admission

Pour établir des statistiques de base sur les taux de chômage des délinquants au moment de leur admission dans un établissement fédéral, on a examiné les dossiers d'évaluation contenus dans la base de données historiques de l'EID. Cet examen a permis de constater que :

- Quelque 65 % des délinquants de sexe masculin étaient au chômage au moment de leur arrestation
- Cette proportion augmente à 77 % chez les jeunes délinquants (c'est-à-dire ceux qui ont moins de 25 ans au moment de leur admission)
- Un tiers de plus (32 %) avaient été au chômage au moins 90 % de la période précédant l'arrestation; cette proportion augmente radicalement à 50 % pour les hommes de moins de 25 ans

On voit clairement, au Tableau 1, que la situation des délinquants de moins de 25 ans en matière de chômage est nettement différente de celle des délinquants de 25 ans et plus. Nous trouverons les mêmes résultats quand nous examinerons les besoins en éducation. L'analyse qui suit se concentre donc sur cette population plus jeune (moins de 25 ans); l'analyse des tendances des délinquants âgés de 25 ans et plus sera faite une autre fois.⁵

Tableau 1

Situation professionnelle des délinquants sous responsabilité fédérale au moment de l'admission			
	Hommes 18 à 24 ans	Hommes 25 ans et plus	Toutes les admissions (hommes)
Au chômage au moment de l'arrestation ? ***	77 %	61 %	65 %
Au chômage au moins 90 % de la période précédant l'arrestation ? ***	50 %	27 %	32 %
(N)	7 454	26 131	33 585

*** P < 0,0001.
Source : Système de gestion des délinquants (base de données de l'EID), incluant toutes les admissions de délinquants de sexe masculin dans le système fédéral entre le 1^{er} avril 1995 et le 31 mars 2004.

La situation de chômage d'un bon nombre de jeunes délinquants admis sous responsabilité fédérale constitue un problème très important. Ainsi, 65 % des hommes admis depuis avril 1995 étaient au chômage au moment de leur arrestation; ce problème de chômage se fait encore plus sentir parmi ceux qui n'ont pas 25 ans, puisque dans ce groupe, le taux atteint 77 %. En outre, parmi ces derniers, une bonne moitié ont signalé qu'ils n'avaient pas travaillé pendant au moins 90 % de la période précédant leur arrestation.

Besoins en instruction au moment de l'admission

Des recherches antérieures indiquent que la population fédérale de délinquants n'avait que très peu d'instruction.⁶ D'après les dossiers plus récents de l'EID, c'est encore le cas. On a constaté que la population admise manquait gravement d'instruction de base.

- 78 % des hommes admis depuis avril 1995 n'avaient pas terminé leurs études secondaires au moment de leur admission et cette proportion passe à 89 % pour les hommes de moins de 25 ans.
- Parmi ce groupe de jeunes délinquants, 55 % n'avaient pas fait 10 ans d'études et 19 % n'étaient pas arrivés à la 8^e année.

Au Tableau 2, on constate avec surprise que ces dernières années, les jeunes délinquants étaient plus nombreux (89 %) que les plus âgés (75 %) à n'avoir pas terminé leurs études secondaires. Cela signifie-t-il que le nombre de décrocheurs est plus élevé maintenant ou bien que les décrocheurs sont plus nombreux à être condamnés à des peines d'incarcération sous responsabilité fédérale ?

Tableau 2

Niveau d'instruction des délinquants sous responsabilité fédérale au moment de leur admission			
	Hommes 18 à 24 ans	Hommes 25 ans et plus	Toutes les admissions (hommes)
Inférieur à la 8 ^e année ? ***	19 %	21 %	20 %
Inférieur à la 10 ^e année ? ***	55 %	49 %	50 %
Pas de diplôme d'études secondaires ? ***	89 %	75 %	78 %
(N)	7 455	26 063	33 518

*** P < 0,0001.
Source : Système de gestion des délinquants (base de données de l'EID), incluant toutes les admissions de délinquants de sexe masculin dans le système fédéral entre le 1^{er} avril 1995 et le 31 mars 2004.

Taux de chômage chez les hommes jeunes au Canada

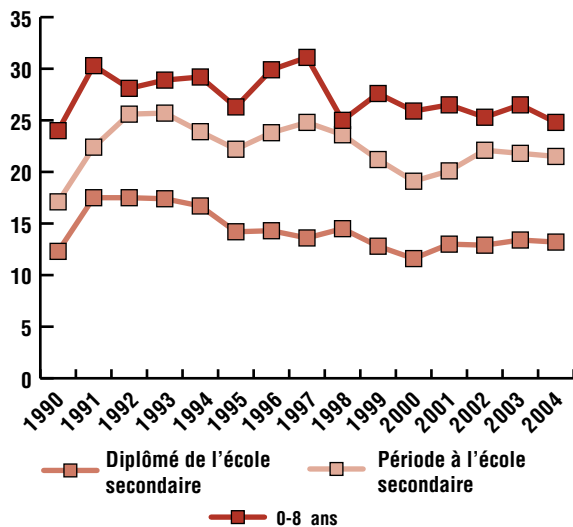
D'après les résultats de l'enquête sur la main-d'œuvre menée par Statistique Canada au cours de la dernière décennie et demie, les taux de chômage sont constamment plus élevés chez les jeunes hommes qui n'ont pas fait d'études secondaires. Comme l'indique le Graphique 1, les taux de chômage chez les hommes de moins de 25 ans ayant terminé leurs études secondaires ont constamment dépassé 10 % depuis 1990. Par ailleurs, le taux de chômage des jeunes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires tend à dépasser 20 %, et pour ceux qui n'ont pas été plus loin que la 8^e année, ce taux de chômage est de plus de 25 %.

La situation du marché du travail pour les travailleurs plus jeunes (moins de 25 ans) dépend en grande partie du fait que ces travailleurs ont ou non terminé leurs études secondaires. Le risque de devenir chômeur — pour un jeune au Canada, par rapport à une personne du même âge ayant terminé ses études secondaires — peut être estimé en prenant, comme numérateur, le taux de chômage de chaque groupe d'enseignement et comme dénominateur (diviseur), le taux pour un diplômé du secondaire. On trouvera les taux de risque calculés au Graphique 2, avec les tendances depuis 1990 :

- Pour une personne qui n'a pas terminé ses études secondaires, le risque d'être chômeur serait d'environ 1,6 fois plus élevé que pour un diplômé du secondaire; ce risque a augmenté depuis 1990.

Graphique 1

Taux de chômage (%) des hommes de moins de 25 ans, par niveau d'études



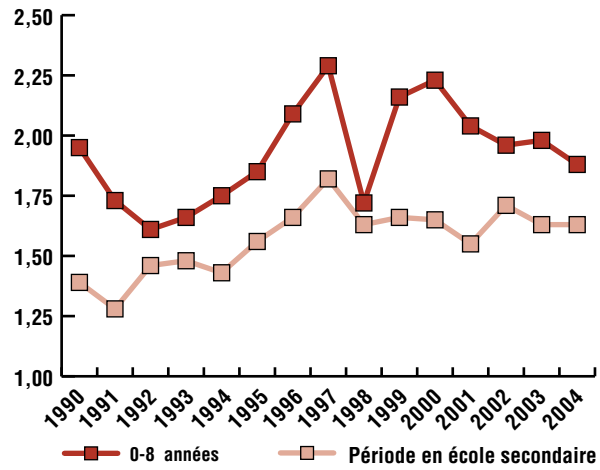
Source : Statistique Canada, Revue chronologique de la population active, 2004 (Cat. 71F0004XCB).

- Pour quelqu'un qui a 8 années d'études ou moins, le risque d'être chômeur serait environ deux fois plus élevé; il a augmenté depuis 1990.

D'après les tendances présentées au Graphique 1, on peut raisonnablement prévoir des problèmes importants et persistants pour le retour sur le marché du travail des jeunes travailleurs au Canada.

Graphique 2

Risque de chômage pour les hommes de moins de 25 ans, comparé au risque pour les diplômés du secondaire (risque = 1,00)



Conclusion

Dans le cadre d'une analyse démographique plus vaste, il est clair que si le manque d'instruction des délinquants plus jeunes n'est pas comblé pendant qu'ils se trouvent sous responsabilité fédérale, leur groupe constituera une main-d'œuvre encore plus désavantagée que leurs contemporains civils quand ils retourneront vivre en société à la fin de leur peine. En effet, faute d'une bonne intervention corrective, le risque que ces jeunes délinquants retournent au chômage restera probablement à un niveau inacceptable. ■

¹ 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

² L'EID est un processus d'évaluation du risque complet et structuré dont le Service correctionnel se sert pour établir systématiquement les antécédents de comportement criminel de tous les nouveaux détenus (antécédents criminels individuels — ou indicateurs *passifs*); il sert aussi à évaluer les grands facteurs qui contribuent au comportement criminogène (facteurs *dynamiques* contribuant au comportement criminogène).

³ Les descriptions des facteurs criminogènes évalués lors de l'évaluation initiale ainsi que d'autres aspects du processus ont été largement documentés dans d'autres articles de *Forum* et rapports de recherche du SCC.

⁴ On trouvera un exemple de profils de la population de délinquants dans le document : *L'évolution du profil de la population carcérale sous responsabilité fédérale : 1997 et 2002*, par Roger Boe, Mark Nafekh, Ben Vuong, Roberta Sinclair et Colette Cousineau, Rapport de recherche 132, 2002.

⁵ L'éducation joue un rôle différent pour les délinquants selon qu'ils sont jeunes ou plus âgés. Dans de nombreux cas, des délinquants plus âgés

n'ont pas terminé leurs études secondaires, mais leurs contemporains non plus. Toutefois, ils ont souvent acquis de l'expérience de travail, si bien que le manque d'instruction ne constitue pas pour eux le même obstacle à l'intégration ou la réintégration professionnelle que pour les jeunes.

⁶ BOE, R. *Étude de suivi après deux ans de liberté de délinquants sous responsabilité fédérale qui ont participé au programme de formation de base des adultes (FBA)*, Rapport de recherche 60, 1997. Par exemple... « Les délinquants pris en charge par le Service correctionnel du Canada sont le plus souvent parmi les Canadiens et les Canadiennes les moins instruits. En effet, près de 2 sur 3 (64 %) n'ont pas terminé leurs études secondaires et quelque 30 % d'entre eux n'ont même pas une 8^e année d'études. Qui plus est, il se peut même que certains détenus perdent des aptitudes à lire et à écrire s'ils n'en font pas un usage actif. L'évaluation initiale du taux d'analphabétisme des délinquants sous responsabilité fédérale vient confirmer ces données : 70 % obtiennent des résultats inférieurs au degré d'alphabétisation que confère une huitième année; plus de 4 sur 5 (86 %) se situent au-dessous de la dixième année, la moyenne s'établissant à quelque 7,5 années de scolarité. »